

**Plus de 200 requêtes en cassation ont été reçues par le Conseil d'Etat suite aux élections municipales du 27 novembre.** Les candidats ont jusqu'au 9 avril pour déposer leur dossier. Deux requêtes retiennent l'attention : celle déposée par le candidat du TIM dans la capitale et celle déposée par Roland Ratsiraka à Toamasina.

**La période de révision annuelle de la liste électorale s'est achevée sur un bilan très décevant.** Le taux de nouvelles inscriptions historiquement faible. Pour le vice-président de la CENI, cette situation est due au manque de sensibilisation et d'implication des citoyens. L'observatoire Safidy a soutenu qu'un taux d'inscription aussi faible était prévisible car aucun changement n'a été apporté aux méthodes de travail et aux moyens mis en œuvre par la CENI pour mener à bien cette opération. **Plus d'un million d'électeurs, inscrits dans la liste électorale, sont dotés d'un numéro de carte d'identité nationale identique.** La CENI a révélé cette situation lors de la présentation des résultats complets de l'opération de révision de la liste électorale. Elle révèle par ailleurs l'existence de 110 600 doublons. Les corrections vont devoir être effectuées avant clôture officielle de la révision annuelle de la liste, le 15 mai.

**Le directeur du Samifin s'est déclaré favorable à une loi sur le financement des partis politiques.** A ses yeux, le financement des partis politiques et des élections est devenu le terrain privilégié du blanchiment de capitaux. Des candidats à la présidentielle ont bénéficié de financements de donateurs étrangers et de « *bailleurs* » dont l'identité reste floue. Certains candidats n'ont pas soumis leur rapport de gestion financière à la commission et n'ont pas été inquiétés.

**Les élections sénatoriales seraient reportées à début 2021.** Le pouvoir attendra donc la fin du mandat de cinq ans des actuels sénateurs avant de procéder au renouvellement de la Chambre haute dont l'effectif va être, par souci d'économie, réduit à 18 (contre 63 actuellement). 12 sénateurs seront élus par les grands électeurs à raison de deux par province, les 6 autres nommés par le président de la République.

**L'élection des chefs fokontany n'a pas encore été décidée et reste incertaine.** Selon les textes en vigueur, elles devraient avoir lieu dans les trois mois suivant la prise de fonction des maires, soit d'ici le mois de mai. Aucune élection de chef fokontany n'a eu lieu depuis les communales de 2015.

**Neuf gouverneurs de région restent encore à nommer.** Les observateurs s'interrogent sur les motifs de cet important retard. **La nomination d'une dizaine d'ambassadeurs se fait également attendre.** Suite à son appel à candidatures de profils de haut niveau, le pouvoir dispose d'un vivier très conséquent auquel il pourrait être fait appel pour pourvoir ces postes et remplacer nombre de cadres supérieurs de la haute administration.

**La réforme et l'informatisation de l'état civil a été décidée en conseil des ministres.** L'objectif est de recenser tous les Malgaches et de doter chaque enfant malgache d'un acte de naissance, et tout individu majeur d'une carte d'identité nationale. Un identifiant unique sera attribué à chaque enfant à la naissance et sera utilisé pour tous les actes administratifs au cours de sa vie. La liste électorale sera ainsi sécurisée et les recensements facilités.

**La légalité des ordonnances présidentielles prises durant la période précédant l'installation de la nouvelle Assemblée nationale a été contestée par le président du Sénat,** chef de file de l'ancien parti présidentiel HVM. La HCC a accordé un sursis de quelques mois au gouvernement pour régulariser la situation en déposant les projets de loi de ratification au cours de la prochaine session du Parlement.



**Le ministre des affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu à Madagascar.** Le représentant du gouvernement français était très attendu après la récente déclaration d'Emmanuel Macron confirmant son intention de **créer une réserve naturelle sur les îles Glorieuses**, relevant des îles Eparses, une déclaration restée sans réponse de la part des autorités malgaches. Le ministre s'est limité à déclarer qu'il va y avoir une deuxième réunion de la commission mixte sur le devenir de ces îles et que « *le travail va se poursuivre.* » Aucune date n'a été annoncée pour cette nouvelle rencontre. **Deux conventions ont été signées à l'occasion de cette visite :** l'une portant sur une subvention de 14,3 millions d'euros pour un appui au Plan sectoriel de l'éducation, l'autre sur un accord-cadre de partenariat sur l'éducation. **La France a également annoncé sa contribution au « Plan émergence Madagascar »** Jean-Yves Le Drian a annoncé 240 millions d'euros sur quatre ans, moitié prêt moitié don, pour la mise en œuvre des projets prioritaires de ce plan. Pour *Le Monde*, il est possible d'imaginer que l'augmentation de l'aide française annoncée serait une contrepartie à une fin de non-recevoir de Paris sur le dossier des îles Eparses. Dans un communiqué le ministre des affaires étrangères a tenu à souligner que « *ce soutien n'entrave nullement et n'influe pas le processus de discussion en cours avec la France au sujet des îles malgaches de l'océan Indien* » Madagascar a sollicité le soutien de l'UA sur ce dossier. **La France a annoncé qu'elle cesse les forages au large des îles Eparses revendiquées par Madagascar.**

Lors du 33<sup>è</sup> sommet de l'UA à Addis-Abeba, **Andry Rajoelina s'est vu attribuer le titre de « champion pour le combat contre la malnutrition »** pour les actions entreprises dans le sud de Madagascar contre ce fléau, en matière notamment d'accès à l'eau potable et de fabrication de compléments alimentaires. Au même moment, la presse annonçait que **la famine menace de nouveau** dans trois districts du Grand Sud. Le chef de l'Etat, qui s'est rendu par la suite dans cette région, a dénoncé le **détournement des aides internationales** et promis des poursuites à l'encontre de leurs auteurs.

Dans un important communiqué, La Plateforme des organisations de la société civile revendique « **une politique sécuritaire efficace respectant les droits de l'homme.** » Malgré la volonté du pouvoir de combattre l'insécurité urbaine et rurale, le fléau hante les esprits et les enfants et les adolescents sont particulièrement touchés. Un sentiment d'insécurité accentué par **le comportement des forces de l'ordre, l'insubordination hiérarchique** qui règne en leur sein, favorisée par le népotisme et la corruption. **La justice est profanée et devient source de frustration** et de contestation de l'ordre établi. Pour la Plateforme, le problème de sécurité ne peut être résolu par la violence, même si celle-ci prend une forme légale. Il sera difficile d'éradiquer l'insécurité sans **une approche intégrant la sécurité humaine.**

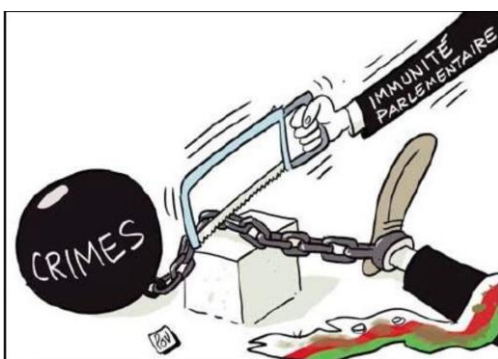
Pour faire face l'insécurité dans la capitale, l'Organe mixte de conception (OMC) a décidé de collaborer avec les civils à travers la mise en place des **comités de vigilance**. 3 000 volontaires armés d'armes blanches et de protections seront répartis dans tous les fokontany.

En visite à Amboasary Sud, le premier ministre a dénoncé **le tribalisme**, en référence à des menaces d'affrontement entre Bara et Antandroy au mois d'octobre. Les **associations régionales de natifs** sont devenues de puissants lobbies qui entretiennent des rapports clientélistes avec les populations et **imposent des quotas** dans les nominations aux hauts emplois de l'Etat.

Plusieurs cas de **vindictes populaires** ont encore été signalés. **Plus de 500 personnes s'en sont prises au commissariat d'Ambilobe** pour exiger que la police leur livre un homme soupçonné d'avoir tué une femme enceinte dont le corps a été retrouvé démembré et éventré. Dans cette dernière affaire, la CNIDH s'est félicitée de l'attitude du secrétariat d'Etat à la gendarmerie, qui aurait fait la démonstration qu'il est possible de gérer des velléités de vindictes populaires autrement que par la simple répression. Pour le vice-président du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED), « *la population a besoin de connaître la loi pour éviter les vindictes populaires.* » Il annonce que le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme apportera son concours pour des campagnes de sensibilisation de la population sur le respect de l'Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Le HCDDDED souhaite développer une collaboration avec des partenaires internationaux impliqués dans la défense des droits humains.

**Magistrats et justiciables vont pouvoir bénéficier d'une plateforme e-learning** ont annoncé les responsables de l'ENMG de retour d'une mission à l'Ecole nationale la magistrature de Bordeaux. L'AFD apporte son appui au projet.

Le bâtonnier du barreau de Madagascar révèle que pour survivre les avocats n'ont d'autres choix que de pratiquer la corruption en s'associant avec des magistrats.



**La HCC a entériné la démission d'office des deux députés en détention préventive**, Hasimpirenena Rasolomampionona et Ludovic Adrien Raveloson. Dans son constat de vacance du siège, la HCC précise que « *les infractions commises avant l'élection du député ne peuvent en aucun cas bénéficier de l'inviolabilité.* ». En dépit des pressions exercées par les parlementaires, la procédure légale a donc été finalement respectée. Ludovic Adrien Raveloson avait bénéficié d'une liberté provisoire accordée par procureur général près la cour d'appel de Toliara. Celui-ci et le substitut général ont été suspendus. Un mandat d'arrêt a été lancé à l'encontre de l'ex-député en fuite. La société civile a exigé qu'une interdiction de sortie du territoire soit prononcée à son encontre mais il se pourrait qu'il ait déjà quitté le pays. Le sursis à exécution de la suspension

du substitut général a été rejeté par le Conseil d'Etat. Le ministre de la justice a affirmé qu'il n'y aura plus de réquisition de mise en liberté provisoire sans motif clair et écrit. Selon ses dires, une réforme se met en place pour « *regagner la confiance de la population envers la justice. Cela ne peut se faire, sans combattre la corruption et le népotisme* » dans les tribunaux et les centres de détention.

Appelée à siéger à la place de son conjoint Ludovic Adrien Raveloson, la nouvelle députée Yvonne Razafindrassalia a été interrogée puis placée en garde à vue avant d'être mise en liberté provisoire. Elle serait compromise dans la fuite de son conjoint. La présidente de la Chambre basse a regretté de ne pas avoir été informée de la décision de poursuite à l'encontre de celle-ci.

**Un défenseur des droits humains, Thomas Razafindremaka, serait victime de représailles.** Militant des droits de l'homme, défenseur des petits paysans victimes des abus d'autorité de certains responsables administratifs et des forces de l'ordre de la région d'Ihorombe, il a été incarcéré à Ihosy. La charge retenue à son encontre serait « *extorsion* »

*de fonds et escroquerie* », des actes remontant à 2018. Le Haut-commissariat aux droits de l'homme va mettre en place un pool d'avocats pour le défendre et la CNIDH s'est saisie du dossier. L'association qu'il préside est membre de la PFNOSCM. La société civile a demandé le dessaisissement du tribunal d'Ihosy. L'association Front Line Defenders s'est dite très préoccupée par la détention et les accusations portées contre Thomas Razafindremaka et a demandé sa libération immédiate. Elle demande aux autorités de garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire. La première audience de Thomas Razafindremaka est prévue le 17 mars. La société civile a obtenu le dessaisissement du tribunal d'Ihosy et sa mise en liberté provisoire du prévenu. Elle estime que cette arrestation est une tentative visant à réduire au silence tout autre activiste voulant s'aventurer dans la défense des droits humains et environnementaux.

**Tenue de l'audience inaugurale de la HCJ.** Depuis juin 2018 la juridiction a reçu 25 dossiers concernant de hautes personnalités, dont 13 ont été transmis à l'Assemblée. Les 12 autres sont soit irrecevables, soit classés sans suite, soit transmis au Pôle anti-corruption ou au tribunal de première instance. Les noms des personnalités mises en cause restent confidentiels. Les yeux sont désormais braqués sur l'Assemblée nationale qui doit statuer sur les 13 dossiers transmis et décider de l'éventuelle mise en accusation des prévenus.

**Les pôles anti-corruption (PAC) tardent à voir le jour.** Le Pac d'Antananarivo est fonctionnel depuis près de deux ans mais ceux des autres provinces sont encore en projet. Selon le Bianco la phase de recrutement des magistrats a pris du retard.

**La branche territoriale du Bianco d'Antananarivo a révélé qu'en 2019 361 personnes ont été arrêtées à la suite des doléances reçues.** 72 d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt. Grâce aux nombreuses mesures mises en place pour lutter contre la corruption, le nombre des doléances reçues a presque quadruplé en un an. L'implantation d'une antenne régionale à Morondava aurait également permis d'accroître fortement le nombre de dénonciations. D'autres antennes régionales pourraient être installées si le budget le permet. **En 2019, trois anciens membres de gouvernement et 81 parlementaires ont fait l'objet d'arrestation.** À part un parlementaire mis en détention provisoire, tous les autres ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. L'identité des membres de gouvernement mis en cause n'a pas été révélée dans le rapport d'activité.

**Le directeur général de la douane annonce que les opérations d'assainissement vont s'intensifier au port de Toamasina.** Les agents de la chaîne logistique du Grand port ont fait perdre 270 millions Ar à l'État en 2019. Les travaux d'extension du port, financés par les Japonais, sont placés sous la surveillance du Bianco.

**Ny Rado Rafalimanana, important opérateur économique, ancien candidat à la présidentielle en 2018, a été convoqué par le service de surveillance du territoire.** Refus d'obtempérer, destruction de biens publics et agression de gendarmes. Ce sont, entre autres, les accusations portées à son encontre. L'intéressé est en outre frappé d'une interdiction de sortie de territoire pour abus de confiance, escroquerie faux et usage de faux. Lors de sa comparution pour une première affaire il a bénéficié d'une liberté provisoire. Son avocat affirme qu'il est prêt à braver l'interdiction de sortie du territoire. Dans une interview à *Midi*, il se défend d'être « *un concurrent du régime.* » En tant que PDG du groupe qui porte son nom, il revendique sa qualité d'opérateur économique d'envergure internationale tenant à jouer un rôle important dans le développement économique du pays.

**Raoul Arizaka Rabekoto, président de la FFF et ancien DG de la Cnaps, frappé d'une interdiction de sortie du territoire, serait parvenu à rejoindre la Suisse.** La décision prise à son encontre ferait suite à une enquête menée au sein de la Caisse à l'époque où il se trouvait à sa tête. Les détournements pourraient atteindre 20 milliards Ar. Le dossier est entre les mains du Bianco qui a lancé un avis de recherche. L'intéressé rechercherait la protection de la FIFA. Il se dit victime d'un règlement de compte politique pour avoir battu le candidat du pouvoir lors de son élection à la présidence de la FMF. **L'ancien DG de la Cnaps aurait bénéficié d'une aide pour quitter le pays en dépit de l'interdiction de sortie du territoire.** Une arrestation aurait été opérée. Des complices seraient recherchés.

**Une importante saisie a été effectuée au complexe hôtelier A&C de la femme d'affaires Claudine Razaimamonjy,** propriétaire de cet enseigne et ancienne conseillère occulte de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, actuellement en prison pour des détournements de biens publics.

**L'installation des marchands des rues dans des marchés formels est l'un des grands défis que doit relever la nouvelle municipalité d'Antananarivo.** Leur nombre est estimé à plus de 10 000. Avant même la prise de fonction du maire, la police nationale avait pris l'initiative de dégager les marchands illicites qui paralysent la circulation mais la nouvelle équipe municipale semble avoir cédé aux pressions. L'anarchie et le désordre ont repris possession de la ville.

**Pauvreté et insécurité - Le premier ministre charge les fonctionnaires des régions Androy et Anosy.** Christian Ntsay a déclaré que l'incompétence des autorités locales est source de laisser-aller et de mauvaise gestion. Une situation qui serait à l'origine de la pauvreté grandissante du pays. Des fonctionnaires seraient de connivence avec les malfaiteurs d'où la recrudescence de l'insécurité.

**Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) dénonce une corruption généralisée dans le secteur de la santé.** Les résultats d'une enquête impliquant 3 302 individus répartis dans les six chefs-lieux de province

démontrent « *que bien que 84 % des personnes interrogées reconnaissent l'existence de corruption et ses effets dévastateurs dans le domaine de la santé, rares sont ceux qui osent porter plainte par peur de représailles et par crainte de ne pas être pris en charge par les médecins dans le futur.* » L'Ordre national des médecins a réagi au constat dressé par Transparency International et aux attaques dont les personnels de santé sont l'objet sur les réseaux sociaux.

**Gaspillage des deniers publics : l'Assemblée nationale rappelée à l'ordre par la HCC.** La Haute cour a émis des réserves par rapport à une récente décision portant sur les missions des services de l'Assemblée.

**Les migrations de travail seront bientôt régies par le code du travail malgache.** Avec l'appui de l'OIT, les acteurs entendent aligner les textes nationaux sur les conventions internationales, notamment en ce qui concerne la protection des travailleurs migrants et des travailleurs domestiques.

L'ONG Ecpat France-Madagascar a organisé des formations à l'intention des journalistes pour les sensibiliser à la thématique de **l'exploitation sexuelle des enfants**. Elle a formé 153 journalistes malgaches de 2018 à 2019. L'organisation prend également en charge des enfants victimes d'exploitation sexuelle.

**Les enfants et les jeunes victimes de la violence en ligne.** Selon une étude effectuée par l'ONG Youth First en juin 2019, 84 % des jeunes dans plusieurs écoles des régions Analamanga et Atsinanana en sont victimes. L'ONG, en collaboration avec l'Unicef, aide les jeunes à se protéger contre ces violences et leur propose différents outils.

**Le Parlement européen a adopté une résolution sur le travail des enfants dans les mines à Madagascar.**

**Après sa rencontre avec la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur, le Seces a décidé la reprise des cours.** Un délai d'un mois est donné à la ministre pour satisfaire les revendications des universitaires.

**Après les graves intempéries de janvier, le débat sur la pertinence du calendrier scolaire revient sur le devant de la scène.** Le précédent gouvernement avait mis en place des réformes qui n'ont pas été appliquées. Pour la société civile, il y a urgence, d'autant plus que les performances de Madagascar en termes d'éducation sont catastrophiques. Plus des deux tiers des enfants ne parviennent pas à finir les cinq années de primaire. Pour le ministère, la réforme n'a pas pu être appliquée faute de consensus. Une partie de l'opinion souhaite maintenir les vacances durant la saison sèche, moment où se pratiquent les circoncisions et les *famadihana*. [Retournements des morts.]

**97 % des enfants de moins de dix ans ne savent ni lire ni écrire.** La Banque mondiale préconise d'axer les réflexions sur le contenu du Plan sectoriel de l'éducation mais également sur les compétences des enseignants. La situation est jugée alarmante.

**La fin de l'exonération fiscale des écoles privées catholiques préoccupe les directeurs des 3 668 établissements religieux de la Grande île.** La situation est inquiétante pour l'avenir de l'éducation à Madagascar, a réagi la direction nationale des écoles catholiques.

**Le ministère de la santé incite la population à adhérer à une assurance santé.** « *L'objectif est d'inculquer aux gens l'habitude de cotiser dans ces systèmes d'assurance-santé privés pour qu'ils puissent obtenir des services de santé gratuits de la part de ces systèmes actuels, en échange de leurs cotisations* », explique le ministère. En 2015, les autorités ont pris la décision d'élaborer une Stratégie nationale sur la couverture santé universelle. 8 % de la population est actuellement affiliée à une assurance santé privée ou publique.

**Les autorités ont pris des dispositions strictes pour limiter les risques d'importation du coronavirus** mais le ministère des transports a fait part de ses craintes : des lacunes au niveau de la police aux frontières de l'aéroport d'Ivato pourraient favoriser l'entrée de passagers munis de faux papiers. Des ressortissants malgaches et des chinois expatriés auraient cherché à revenir au pays sans autorisation. 85 passagers en provenance de Chine avant la fermeture des frontières aux vols provenant de ce pays ont été placés en observation à leur domicile. 52 étudiants malgaches auraient été confinés dans la ville de Wuhan, épice de l'épidémie. Ils ont demandé à être rapatriés. Leurs parents ont formulé cette requête auprès du chef de l'Etat. Une douzaine d'étudiants qui résident dans des villes non mises en quarantaine ont déposé des demandes de dérogation spéciale pour pouvoir rentrer à Madagascar. Deux bateaux de croisière ont été interdits d'escale à Madagascar, l'un à Nosy Be, l'autre à Tolagnaro. Toute personne en provenance d'Italie, d'Iran et de Corée du Sud est interdite d'entrer à Madagascar.

**Recrudescence du paludisme suite aux intempéries qui ont durement frappé sept districts en janvier.** Le taux de prévalence du paludisme s'est élevé par rapport à la moyenne des cinq dernières années dans 107 districts, avec près de 30 000 cas confirmés.

**Vingt-six personnes sont décédées de la peste depuis le début de la saison.** 81 cas ont été confirmés. 40 districts sont considérés comme foyers pesteux.

**La famine ou « Kere » frappe de nouveau gravement le Sud.** Andry Rajoelina a donné quatre mois aux cinq ministères concernés pour apporter une assistance humanitaire de grande envergure aux six districts les plus touchés et décider de solutions pérennes. Durant trois mois les districts touchés vont bénéficier gratuitement d'un centre

d'épuration d'eau et d'un approvisionnement par camions-citernes. Le chef de l'Etat doit se rendre dans le Sud, accompagné des partenaires techniques et financiers.

**L'ONG Ecpat France note des évolutions encourageantes dans la manière dont les médias abordent les questions relatives aux violences basées sur le genre.** Les stéréotypes négatifs du genre sont moins présents. Des progrès sont également enregistrés en matière de respect du droit à l'image et à la vie privée. Au travers des formations qu'elle organise, et avec l'appui de son observatoire des médias, elle sensibilise les professionnels à ces thématiques.

**La publicité des contrats d'exploitation des ressources extractives sera bientôt obligatoire,** dans un souci de transparence. La norme 2019 de l'ITIE oblige en effet les pays membres à divulguer tous les contrats et licences octroyés, conclus ou modifiés, à partir du 1er janvier 2021.

**Une société minière chinoise se serait implantée à Brieville sans que la population ait été informée et consultée.** Les habitants suspectent une complicité de l'entreprise avec les autorités.

**La révision du code minier est toujours en chantier. Un sujet sensible et stratégique** qui ne parvient pas à faire consensus. 80 entités de la société civile se sont concertées durant deux jours pour tenter de définir une position commune. Face aux contestations nées de la publication d'un avant-projet, les autorités ont décidé de mettre en place un comité de pilotage avec tous les acteurs du secteur.

**La PFNOSCM a demandé aux pouvoirs publics d'arrêter sans plus attendre une politique et une stratégie de lutte efficace contre le changement climatique.** A défaut, les futures générations seront victimes d'une grave crise environnementale et alimentaire. Madagascar perdra 4,2 % de son PIB d'ici à 2050 si la nature continue de se dégrader au rythme actuel, selon un rapport du WWF qui appelle à des engagements clairs et durables de tous afin d'atteindre les objectifs de développement durable que Madagascar s'est assignés.

**Conflit foncier de Soavinandriana (région Itasy) - Les 9 habitants placés en détention provisoire durant les fêtes de Noël ont été libérés.** 11 personnes ont été condamnées à des peines de prison avec sursis pour coups et blessures. Les paysans vont interjeter appel de la condamnation à verser des dommages et intérêts.

**Le mémorandum conclu avec la société émiratie Elite Agro LLC visant à mettre à disposition 60.000 ha de terres dans le Bas Mangoky soulève de nombreuses interrogations.** La société civile a publié un communiqué pour s'opposer à ce projet dont le contenu reste en grande partie confidentiel. Le président de la commission agriculture et développement rural de l'Assemblée nationale et un certain nombre d'élus se sont déclarés en faveur de ce projet qui, selon eux, permettra au pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Les ONG exigent que toute la lumière soit faite sur le contenu de cet accord.

**Le projet de ville nouvelle « Tana-Masoandro » cristallise l'opposition des habitants d'Ambohitrimanjaka et des autres communes concernées.** La récente création d'un nouveau ministère chargé des villes nouvelles et de l'habitat n'est pas selon eux de bon augure. Les habitants appellent Andry Rajoelina à implanter ailleurs ce projet et à sauvegarder la plaine du Betsimitatatra au moment où le pays recherche les moyens de garantir son autosuffisance en riz. Les habitants attendent qu'il tienne son engagement de venir à la rencontre des opposants. Les négociations se poursuivent avec les propriétaires. Le processus a été confié au bureau de liaison implanté sur les lieux. Depuis l'ouverture du dialogue sur l'expropriation des terrains, en octobre, 700 familles sont venues se renseigner.

Suite aux **graves intempéries** qui ont dévasté plusieurs régions dans le nord-ouest et fait 35 morts et plus de 126 000 sinistrés, les autorités ont mobilisé 15 millions de dollars de l'IDA et 3 millions d'euros de l'AFD prélevés sur les crédits alloués à la gestion du risque de catastrophes naturelles. L'accord conclu en décembre avec les partenaires accorde à Madagascar un droit de tirage d'un montant de 61,7 millions de dollars pour faire face à ce type de situation. La France a en outre apporté un soutien financier au plan d'actions d'urgence du gouvernement.

La BAD a débloqué 38,4 millions de dollars pour la 1ère phase du **Projet de renforcement et d'interconnexion des réseaux de transport d'énergie électrique.** D'un montant de près de 200 millions de dollars, ce projet permettra de donner accès à de l'énergie électrique fiable à une zone à fort potentiel agro-industriel, minier et d'activités portuaires. À terme, il contribuera, entre autres, à porter le taux d'accès à l'électricité à 30 %. Un taux qui n'est actuellement que de 15 % (5,2 % en milieu rural).

**Signature d'un accord de financement de 20 millions de dollars avec le Fonds saoudien de développement** destiné à boucler le financement du pont Mangoky sur la RN9, qui sera le pont le plus long de Madagascar avec une longueur de 880 mètres. Le projet bénéficiait déjà du soutien de trois bailleurs arabes. Le ministre de l'économie et des finances a exprimé le souhait du gouvernement de solliciter de nouveaux financements du Fonds saoudien.

**Sécurité aux frontières : appui du Japon contre les trafics illicites.** Le projet REAcT (Réponse aux activités criminelles émergentes et autres menaces maritimes à Madagascar) sera doté d'une enveloppe de 96 000 dollars.



**Un centre mondial de production de logiciels de gestion sera créé à Fianarantsoa**, en collaboration avec un opérateur français et les deux écoles supérieures d'informatique implantées dans la localité. Ce projet devrait permettre de créer 200 emplois d'ici cinq ans, dont 150 emplois de développeurs.



**Croissance économique : des signaux positifs et encourageants, selon la Banque mondiale** qui vient de publier son « *Mémorandum économique de Madagascar* » « *Même si Madagascar est encore confronté à des défis considérables, les signaux sont positifs et encourageants* », souligne le rapport. La Banque met l'accent sur la nécessité de promouvoir une croissance inclusive et propose à cet effet plusieurs axes de réformes prioritaires.

**La Banque mondiale dénonce le détournement de l'aide dans les pays en développement.** Dans les 22 pays les plus dépendants, « *l'aide financière est accaparée par les élites* ». Pour les 22 pays les plus dépendants de l'aide de la Banque, les versements de ces aides coïncident avec « *des hausses significatives des dépôts dans les paradis fiscaux* ». 19 de ces 22 pays sont situés en Afrique. Et les dépôts annuels dans les paradis fiscaux représentent de coquettes sommes dans certains Etats. Le montant est de 193 millions de dollars pour Madagascar. Dans le Sud, le président de la République a constaté l'arrêt de certains projets d'adduction d'eau pouvant provenir de **détournement de fonds d'aide au développement**. Il a annoncé des poursuites contre les auteurs présumés.

**La Coface, chargée d'assurer les entreprises françaises qui investissent à l'étranger, promeut Madagascar de la catégorie D à la catégorie C.** Une amélioration de la note du risque-pays qui devrait rassurer les investisseurs.

**Le Groupement des entreprises franches et partenaires poursuit l'assainissement du secteur.** En février 2018, les entreprises membres employaient plus de 133 000 salariés, dont plus de 120.000 dans le secteur textile.

**Le partenariat stratégique conclu en 2017 entre Air Madagascar et Air Austral a échoué.** La compagnie réunionnaise, qui rencontre des difficultés, va réduire sa participation au capital de la compagnie nationale. La Caisse nationale de prévoyance sociale (CNaPS) qui avait apporté son concours financier à l'opération, risque de faire les frais de la situation. Le représentant du FMI a mis en garde les autorités sur les risques qu'elle encourt. « *Il faut faire attention avec l'argent des retraités* », a-t-il déclaré. Les autorités malgaches sont à la recherche de nouveaux partenariats.

**Les difficultés de gestion rencontrées par la Jirama** ont conduit Andry Rajoelina à ordonner **l'ouverture d'une enquête**, confiée à l'Inspection générale de l'Etat. Des cas de malversation ont été transmis au Bianco, sans résultat pour l'instant.

**Le ministre des mines a reconnu que le partenariat entre la société d'Etat Kraoma et les Russes, qui détiennent 70 % du capital, est un échec.** La société ne produit plus de chrome depuis juillet. La compagnie minière a décidé de mettre fin unilatéralement à sa participation. Les dettes de la société s'élèveraient à 101 milliards Ar. Le ministère va prendre en charge les salaires impayés des 507 employés.

**Filière vanille : risque de chute vertigineuse des cours. Les opérateurs de ce secteur stratégique tirent la sonnette d'alarme.** Les autorités sont appelées à remettre de l'ordre dans la filière, victime des activités illégales d'opérateurs étrangers et du blanchiment d'argent d'opérateurs de bois de rose, de l'immobilier et des transports. Le gouvernement annonce une série de décrets et circulaires censés pérenniser le secteur, l'épurer de ses spéculateurs et ramener la qualité au centre des préoccupations.

**La suspension des vols entre la Chine et Madagascar se répercute sur les activités des marchands locaux.** Cette interruption pourrait favoriser la production locale et permettre aux autorités de contrôler la légalité des pratiques de cette filière opaque et accessoirement de faciliter la reprise en main des autorités municipales sur le commerce de rue qui paralyse la capitale.

**La société Comdata, leader du secteur de l'externalisation des activités à Madagascar, annonce le recrutement de plus de mille nouveaux collaborateurs.** Une offre qui s'adresse notamment aux jeunes, y compris aux étudiants qui souhaitent travailler à temps partiel ou pour une durée déterminée.